

Propos en marge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **59 (1949-1950)**

Heft 7

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

doit considérer que l'on a retrouvé la trace de la plus grande partie des Suisses qui sont encore en vie. Il faut malheureusement admettre que nos 262 compatriotes auront probablement péri au cours des combats ou durant leur fuite. Toutefois, nos représentations diplomatiques à l'étranger ont reçu les instructions de poursuivre les démarches jusqu'à ce qu'on ait une certitude quant au sort de ces personnes.

En ce qui concerne les 38 Suisses détenus dans des camps de Russie ou de la zone orientale d'Allemagne, ils appartiennent à cette catégorie de cas particuliers où il est extrêmement rare qu'une intervention soit couronnée de succès. C'est ainsi que les neuf Suisses se trouvant dans les camps d'Allemagne orientale ont été condamnés au travail forcé et internés dans des camps de concentration par des tribunaux réguliers, pour avoir commis des délits mineurs tels que port illégal d'armes ou autres infractions aux lois visant à assurer la sécurité de l'Etat. On peut toutefois conserver l'espoir que ces camps de travail forcé seront supprimés

dans un proche avenir et que nos compatriotes pourront ainsi être libérés. Même dans ces cas où des Suisses ont été jugés et condamnés par des tribunaux réguliers, les autorités de notre pays sont intervenues auprès de l'Administration militaire soviétique de Berlin afin de demander la libération de ces compatriotes.

Quant aux 29 Suisses détenus dans des camps de Russie, huit d'entre eux possèdent aussi la nationalité allemande et 19 ont fait du service dans la *Wehrmacht*; ils sont donc considérés juridiquement comme des prisonniers de guerre et ont été répartis dans divers camps de travail. Dans ces cas, également, notre légation à Moscou est intervenue en faveur de nos nationaux et à même obtenu certains résultats, en dépit des grosses difficultés auxquelles elle s'est heurtée.

La confiance dont jouit partout la Croix-Rouge et les efforts déployés par ses nombreux services de recherches ont fait beaucoup pour assurer le succès de cette action.

Hugues Faesi.

PROPOS EN MARGE

... et gens en marge!

Par Samuel Chevallier

J'ai vu l'autre jour, à Paris, une scène charmante. C'était devant le Café Weber, à la rue Royale, en pleine circulation. La terrasse était comble de gens qui profitaient d'une des rares éclaircies de cet avril grincheux.

Arrive un famélique porteur d'une barre de fer qu'il dépose sur le trottoir. Le vrai famélique: pas de chaussettes, un reste de «bleus» surmonté d'une vague pèlerine des stocks américains, une casquette. Là-dedans, un tout petit bonhomme sur lequel on aurait eu peur de souffler, tant il était minceolet...

Or, il se trouve que le métier de cet homme est de faire des exercices de force! Ben oui, il a choisi cela.

Et si toutes les dames de la bonne société qui ont choisi de prendre des leçons de chant avaient une jolie voix, on pourrait se moquer du bonhomme! Notre vie est faite de ces amours malheureux.

Alors, après s'être congrûment craché dans les mains, notre gars a entrepris de nous démontrer ses capacités herculéennes en faisant des poids (levé, posé, arraché...) avec sa barre de fer. Une barre qui devait bien peser dans les huit kilos cinq cents, j'imagine.

On en était mal à l'aise pour lui.

Arrive un agent de police, casquette plate et pèlerine sur le bras. Tout en exécutant un exercice très difficile (!) notre bonhomme jette un coup d'œil à l'agent. Inquiet? Même pas. Prudent, disons... Puis rassuré. Ces gens-là ont le flair.

En effet l'agent passe, s'arrête, sourit et lui jette: «Fais attention de ne pas lâcher ton machin sur les pieds d'un passant. Ca pourrait quand-même lui faire mal!» Et il s'en va.

Vous savez qu'à la terrasse de chez Weber, il y a surtout des étrangers. Ils étaient ravis. Cet agent, avec sa bonhomie, son «quand même» qui résumait admirablement la situation, et cette façon de laisser ce pauvre diable gagner sa vie au mépris de tous les règlements, en a appris plus long à tous ces étrangers, moi compris, que bien des pages de littérature sur le fond d'humanité qui caractérise la France.

Ainsi donc, en plein centre de Paris, au point le plus congestionné, il y a place pour autre chose que pour le règlement, la loi, la circulation, les services publics. Il y a place, tout bonnement, pour ce minable qui essaie de gagner sa croûte en apitoyant les touristes. ...C'est un exemple à méditer.

Car on ne saura jamais à combien de pauvres diables on a cassé les reins en voulant tout régler, concessionner, mettre sous patente.

Et qu'est-ce qu'on en a de plus? Ces irréguliers que l'on pourchasse, on en fait des assistés.

Ils coûtent plus cher... et ils cessent d'être libres.

C'est pourtant une belle chose, un homme libre.

Et je crois que chez nous on a le tort de confondre trop souvent l'ordre avec l'alignement, lequel n'est qu'un ordre apparent. Un faux ordre.